

Relevé de conclusions - réunion du bureau du CLD

Lundi 7 mars 2016 à Crémieu (locaux SYMBORD)

Personnes présentes :

Jacques Cossement, Yves François, Yvan Gautronneau, Jacques Grandjean, André Mansiaux, Roger Morney, Jean-Louis Sauvonnet, Robert Vidon, Eric Rodamel, Alain Varnet

Personnes excusées :

Christian Barat, Rudy Wittemann, Mamadou Dissa, Catherine Veyron, Jeannine Bonino, Michel Chinchole

Ordre du jour :

1. Retour sur la présentation aux élus de l'avis du CLD sur le SCoT (partie PADD)
2. Démarche participative
 - 2.1. Position du CLD suite au courrier des présidents des 3 communautés de communes devant fusionner
 - 2.2. Relance auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes suite au courrier adressé en septembre 2015
3. Questions diverses (Programme LEADER, ...)

1 - Retour sur la présentation aux élus de l'avis du CLD sur le SCoT (partie PADD)

Cette présentation faite le 4 février 2016 devant les membres du Conseil Syndical du SYMBORD faisait suite à celle faite le 7 janvier devant les membres du bureau restreint du SYMBORD.

Elle a permis d'explicitier l'avis du CLD du 8 décembre 2015 en développant les arguments justifiant sa position, notamment sur la mobilité.

On peut noter parmi les échanges qui ont suivi la présentation :

- Le maintien de la position de Monsieur BONNARD (président de la CCPC) qui a lu la lettre qu'il avait envoyée au CLD fin décembre 2015
- La position de monsieur GINDRE (vice-président du SYMBORD en charge de la révision du SCoT) qui « a souligné l'intérêt pour le Syndicat Mixte de s'appuyer sur une structure telle que le CLD qui fait un travail d'analyse intéressant et qui a permis de mettre en avant quelques faiblesses du diagnostic. Certains thèmes mis en avant dans le PADD ont été faiblement abordés dans le diagnostic. Certaines corrections sont en cours, il s'agit d'avoir une cohérence totale sur le dossier. Les remarques du CLD font avancer le dossier même s'il y a des points de désaccord. »

En ce qui concerne la suite de la révision du SCoT :

- Le SYMBORD est en train de modifier ses statuts pour étendre son périmètre à la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises.
- La phase suivante du SCoT (Document d'Orientation et d'objectifs - DOO) est en cours de lancement
- Le président du CLD contactera prochainement le président du SYMBORD pour définir le processus d'association du CLD à la réalisation du DOO

2 - Démarche participative

2.1 - Position du CLD suite au courrier des présidents des 3 communautés de communes devant fusionner

Le CLD a décidé lors de son assemblée plénière du 8 décembre 2015 de continuer en 2016 ses réflexions sur la démarche participative en ajoutant un volet sur la mise en place de conseils de développement (CD) au 1^{er} janvier 2017 dans les communautés de communes de plus de 20 000 habitants (loi NOTRe).

Il a informé les présidents des communautés de communes du territoire de cette démarche par courrier du 18 janvier dernier.

Les 3 présidents de la CCBD, de la CCIC et de la CCPC ont précisé au CLD, par un courrier du 3 février, qu'ils ne donnaient pas une suite favorable à sa proposition.

Le bureau du CLD décide de :

- Continuer les réflexions en cours sur la mise en place des CD,
- Ne pas répondre au courrier reçu
- Communiquer aux élus du territoire les propositions résultant des réflexions du groupe de travail élus-citoyens dès qu'elles seront finalisées.

2.2 - Relance auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes suite au courrier adressé en septembre 2015

Le CLD avait adressé mi-septembre 2015 à la région Rhône-Alpes un courrier sur le devenir des CLD découpé en 3 parties : constats, enjeux et propositions.

Le président de la Région Jean-Jack Queyranne et le vice-président en charge de l'aménagement du territoire Hervé Saulignac nous avait remerciés par écrit sur la qualité de notre analyse et sur nos propositions sachant que ce serait le nouvel exécutif qui devrait prendre position sur la politique à mener.

Le bureau décide de renouveler ce courrier mais sans faire référence au courrier envoyé à l'ancien exécutif. André Mansiaux préparera un projet de courrier qui sera soumis à l'avis de tous les membres du bureau.

3 - Questions diverses

Point sur le programme LEADER :

Le territoire doit préparer d'ici fin juin tous les documents permettant d'établir le « conventionnement », équivalent d'un contrat fixant toutes les règles de fonctionnement du Groupe d'Action Local (GAL) ainsi que celles concernant le choix des projets et leur financement. Ces documents sont établis par le SYMBORD sur la base des propositions émanant du Comité de Programmation et de son comité restreint.

4 membres du bureau du CLD font partie du Comité de Programmation (André Mansiaux et Yvan Gautronneau comme représentants du CLD, Eric Rodamel comme représentant du Comité de Territoire BRD et Jean-Louis Sauvonnnet comme représentant d'Initiatives Nord Isère).

C'est aujourd'hui le SYMBORD qui est porteur du programme LEADER, mais c'est la future communauté de communautés (fusion de la CCBD, de la CCIC et de la CCPC) qui devrait en prendre le portage soit début 2017, soit début 2018. Le SYMBORD ne devrait à terme ne garder que la compétence du SCoT.

Prochaine réunion : date à fixer après consultation des membres du groupe de travail